

III

UN AUTRE SOLDAT ⁽¹⁾

I

On rapporte ce trait du premier Consul : quand il présidait les séances du Conseil d'Etat, il ne laissait passer aucun article du code civil sans se figurer exactement tel ou tel paysan, tel ou tel bourgeois, tel ou tel noble. Il se représentait les individus auxquels la loi s'appliquerait, non plus dans une image abstraite, mais réels, mais vivants, avec leur sensibilité vraie, leurs sensations vraies. Il prévoyait l'effet produit sur cette « étoffe chatouilleuse », et il étonnait ses collaborateurs par les conclusions qu'il tirait de cette méthode. C'est celle de la Science. « En toute science, »

(1) Ces pages ont servi de préface au livre de M. Louis Ducrocq : *Sous la hache du bourreau*, consacré à M. le capitaine Magniez, un des officiers victimes de la campagne des inventaires d'églises.

a écrit Taine, « la difficulté consiste à se figurer, en raccourci, par des spécimens significatifs, l'objet réel tel qu'il existe, hors de nous, et son histoire vraie. » C'est également la méthode de l'action sagace, dans le commerce comme à la guerre, en médecine et en chirurgie comme dans l'organisation d'une entreprise privée : voir le fait et y subordonner sa pensée, car le fait existe, et on le manie dans la mesure où on l'accepte. « L'expérimentateur, » disait Claude Bernard, « ne doit pas tenir à son idée autrement que comme à un moyen de solliciter la nature. Mais il doit *soumettre* son idée à la nature, et être prêt à l'abandonner, à la modifier ou à la changer, suivant ce que l'observation des phénomènes qu'il a provoqués lui enseigne. » Bien loin d'être opposé à l'idéalisme, le réalisme en est la condition fondamentale. Toute idée n'est réalisable, cette formule même de langage courant le prouve, que dans la mesure où elle est conforme aux nécessités du réel. Que ce principe soit juste, peu de personnes le contestent. On semble l'oublier absolument lorsqu'il s'agit des problèmes politiques et sociaux. Quand M. Waldeck-Rousseau, par exemple, et les parlementaires à sa suite s'occupèrent des congrégations, combien ont imité Bonaparte et traduit en visions réelles la détestable besogne que leur fanatisme inaugurerait ? Ils ont discuté sur des abstraits : la liberté de l'esprit humain, le progrès des lumières, l'indépendance de la société laïque, « *Words, Words, Words,* » dit Hamlet,

quand Polonius lui demande : « Que lisez-vous, monseigneur?... — Des mots! Des mots! Des mots! » Le fait concret, le fait *experimental*, que nos politiciens n'ont pas voulu voir, c'étaient de pauvres femmes jetées sur le pavé, hors des maisons qui leur appartenait aussi légitimement qu'à M. Waldeck-Rousseau sa montre, qu'à M. Combes son mobilier. C'étaient des vieillards obligés de refaire leur existence à soixante ans passés, et malheureux à en mourir de cet exil hors de la communauté. C'étaient des exploitations ruinées, que le travail sous la règle avait rendues prospères. C'était le capital moral et matériel de la nation diminué d'autant, toute une bande de basochiens sans scrupules ripaillant à travers ces richesses soudain arrachées à leurs justes possesseurs. On a réfuté ces lois iniques par des arguments auxquels d'autres arguments ont été opposés. Il n'est rien qui ne se discute, rien que ne puisse contester la redoutable subtilité d'un Briand, — rien, excepté l'irréfutable, l'indestructible fait. Ne nous laissons pas de l'opposer sans cesse aux déclamations et aux sophismes de l'adversaire. Le procès du régime affreux que nous subissons doit être mené à coups de documents, de documents encore, de documents toujours. C'est le seul moyen de retourner la conviction des égarés, sinon de réveiller la conscience des meneurs.

II

Ces réflexions me sont venues en lisant les bonnes feuilles du livre que M. Louis Ducrocq a composé sous un titre que l'on ne qualifie plus d'exagéré quand on arrive à la dernière page. *Sous la hache du bourreau* est un de ces documents dont je viens de parler, une tranche de vie, pour emprunter une expression, très exacte ici, à une rhétorique démodée. Nous avons tous lu, par centaines et par centaines, des discours et des articles sur ce problème de l'obéissance militaire, un des plus poignants qui soient, dans une époque de luttes civiles et religieuses, comme la nôtre. Le voici posé à nouveau, non plus dans le vague et l'à peu près des théories, mais sur le vif, à même la chair et le sang, si l'on peut dire. M. Louis Ducrocq s'est contenté de nous donner, avec textes à l'appui, d'après des renseignements de première main, la monographie d'un de ces inventaires d'église nécessitant l'intervention de la force armée qui ont déchiré la conscience des officiers Français au cours de ces dernières années. C'est un tragique mais simple récit, que l'auteur ne s'est pas efforcé de rendre pittoresque en le romançant. Il a tenu à nous faire assister, heure par heure, aux événements tels qu'ils se sont passés. Ce qu'il nous ra-

conte, c'est le train-train d'une petite mobilisation. Nous assistons au débarquement d'un bataillon d'infanterie dans une gare du Nord. On attend les cuirassiers. Ils arrivent. Les soldats se distribuent en détachements. Nous en suivons un que commande le héros de ce récit, le capitaine Magniez, aujourd'hui M. Alphonse Magniez, tout simplement. Le drame s'ouvre sur les pensées de cet officier, admirable entraîneur d'hommes et qui conduit les siens, — à quelle besogne? Il le présente. Il est décidé à obéir tant qu'il s'agira de maintenir l'ordre autour de l'opération d'inventaire dont il est prévenu. Aller au delà, il ne peut pas. Nous le voyons arrêté maintenant à quelques pas d'une pauvre église de campagne. Il met pied à terre en face d'un commissaire de police qui lui intime l'ordre de faire avancer des sapeurs pour enfoncer une porte de sacristie. Nous entendons les mots du dialogue, tout professionnel d'abord : le capitaine insistant pour que les formes de la légalité soient observées minutieusement, le commissaire s'impatiant. Il lui faut montrer son écharpe, faire exécuter les sommations en règle. Après la troisième, l'officier réclame une réquisition écrite. Elle lui est remise. Il la plie et la glisse dans son portefeuille. Puis d'une voix ferme, mais tranquille, maintenant qu'il est sur le terrain même où il a voulu se placer : « Monsieur le commissaire, » répond-il, « je refuse d'obéir à la réquisition. » Et remonté à cheval, il dicte à un sergent-major le message suivant :

« *Saint-Jans-Cappel, 20 novembre 1906, 9 heures 45 du matin.* Le capitaine Magniez au commandant de Laigneau, à Bailleul : J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il m'a été adressé réquisition de briser une porte de sacristie et que j'ai refusé d'obtempérer à cette réquisition qui est un sacrilège. »

M. Louis Ducrocq ne s'attarde pas à commenter le geste héroïque par lequel le capitaine catholique vient de se vouer au martyre. Qu'est-ce qu'un martyr, sinon un témoin, — *μάρτυρ*, — et qui atteste, par son sacrifice, la conviction dont il est animé? Fidèle à son procédé de démonstration par le fait, le narrateur continue son récit. La rentrée à la garnison, l'arrestation, le procès de l'officier nous sont racontés par le menu, dans ces détails quotidiens dont chacun est presque insignifiant. L'ensemble s'impose à l'esprit, l'enveloppe comme d'une atmosphère. On suit le capitaine de station en station, dans ce calvaire qui se termine par la plus brutale des condamnations, et cela, M. Ducrocq l'établit sur des textes évidents, la plus illégale. Les souffrances endurées par cette grande âme sont rendues perceptibles, heure par heure. Nous fermons le livre, le cœur serré. Cette fois le problème de l'obéissance militaire nous apparaît dans la vérité concrète. L'officier qui était de service à Saint-Jans-Cappel le 20 novembre 1906 a-t-il eu raison de ne pas obéir? Et nous ne pouvons pas ne pas répondre : Oui.

III

Considérons en effet cet homme dans la minute où les autorités civiles réclament de lui ce qu'il a très justement appelé : un sacrilège. Quel est son passé? Sorti du peuple, le capitaine Magniez est entré dans l'armée en qualité de simple soldat. Il a passé sept années au 91^e de ligne, comme soldat d'abord, puis caporal, sergent, fourrier, sergent-major. Durant toute cette période, il a été un modèle accompli du devoir militaire. Pourquoi? Parce qu'il était profondément, absolument religieux. Il a obéi avec une admirable régularité dans les affaires de service, parce qu'il considérait qu'obéir à un supérieur, c'est obéir à Dieu. Même il a sans cesse dépassé cette obéissance par son zèle. Pourquoi? Parce qu'à la vertu de soumission il joignait celle de charité. Il a expliqué lui-même devant le conseil de guerre que son ambition était de rester dans les plus humbles postes : « Je voulais demeurer sous-officier, » a-t-il dit, « afin d'être plus près des soldats, et ainsi d'agir sur eux davantage au point de vue moral, afin de leur faire plus de bien par le contact constant que ne peut avoir l'officier. » Ces mots vont loin. Ils traduisent un état du cœur et de l'intelligence trop remarquable pour n'avoir pas été remarqué

de chefs intelligents. Le sergent-major Magniez parut à son capitaine ce qu'il était, une valeur militaire si précieuse qu'il fallait l'employer à de plus hautes besognes. Ce capitaine voulut que le sergent-major entrât à Saint-Maixent. Celui-ci obéit. Pourquoi encore? Par ce même esprit de soumission et de charité qui avait dominé ses sept années d'uniforme. On lui disait : « Vous serez plus utile, quoi que vous en pensiez. » Le chrétien, chez lui, s'inclina. Il se détermina donc, au nom de ses croyances religieuses, à ce changement de sa destinée. Entré à l'Ecole, il y fut ce qu'il avait été au régiment, un exemple. Il le fut, cet exemple encore, comme officier. Nous avons ses notes, de semestre en semestre, durant quinze ans. Elles sont magnifiques. Nous possédons, à côté des témoignages de ses chefs, celui d'un subordonné, un journal tenu par un de ses soldats, qui nous montre dans ce terrible dresseur une autorité personnelle incomparable. — « Il était temps de nous quitter, » s'écrie ce soldat, « je me demande où il nous aurait fait passer! » Ce miracle continu d'une perfection de service qui n'a pas connu une défaillance, quelle force l'avait produit? La foi religieuse. Si M. Magniez a été ce soldat, cet officier impeccable, c'est qu'il priait, c'est qu'il se confessait, c'est qu'il communiait. Et voici qu'au nom de la discipline, des gouvernants indignes de ce nom lui ordonnent de marcher sur ce qui est pour lui le principe même de la discipline. Ils lui disent : « Tu vas renier en une mi-

nute cette religion qui t'a fait capable de mériter ces galons. Au nom de l'obéissance, tu vas fouler aux pieds la foi où tu puises l'esprit d'obéissance. Tu vas sacrifier à ton devoir le Dieu dont le culte t'a toujours mis à hauteur de tous les devoirs. » Cette seule rédaction fait toucher au doigt la monstruosité de l'ordre donné à l'officier. Il n'avait pas à l'exécuter, puisque personne au monde n'avait le droit de le lui donner.

Insistons-y : la loi militaire n'a pas la vertu d'abolir les autres lois. La chose est évidente quand il s'agit du monde physique. Un colonel qui ordonnerait, au nom de l'obéissance passive, à tout un régiment de marcher la tête en bas, serait enfermé comme fou. Cette obéissance a donc cette première limite dans l'ordre matériel : l'impossible. Elle a de même dans l'ordre moral cette autre limite : la loi naturelle. Un fils à qui son chef commanderait de tuer sa mère n'obéirait pas, et qui ne comprend que l'auteur responsable de cet acte d'indiscipline serait, non pas le fils, mais le chef coupable d'avoir outrepassé ses pouvoirs ? Il y a certains devoirs imprescriptibles, — le respect envers les parents en est un, — contre lesquels aucune autorité ne saurait prévaloir. Parmi ces devoirs, il faut ranger cet autre, dont nous épelions, tout enfants, la simple et impérative formule :

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement...

C'est le premier article du Décalogue et qui ne

comporte pas de concession, puisque c'est aussi celui qui implique et contient les autres. C'est là une loi encore qui n'a pas à plier devant la loi militaire. Celle-ci s'arrête à ce domaine, comme elle s'arrête à celui de l'honneur. Un chef ne peut pas commander à un de ses hommes de contrefaire une signature ou de porter un faux témoignage. Cette limitation de l'obéissance militaire, ou, pour parler plus juste, du commandement militaire, a été reconnue par le législateur lui-même quand il a spécifié que l'obéissance était due : « pour le bien du service et l'exécution des règlements. » Si cette rédaction n'a pas un sens de réserve, que signifie-t-elle ?

IV

J'entends d'ici l'objection : « Qui sera juge de cette réserve ? — Celui qui commande ou celui qui obéit ? La réponse n'est pas douteuse : celui qui commande. Si c'est celui qui obéit, voilà l'examen individuel introduit dans l'armée, et avec lui l'anarchie. Tel acte, légitime au regard de celui-ci, sera coupable aux yeux de celui-là. L'un marchera pour l'exécuter, l'autre non. Que devient alors cette unité de mouvement en dehors de laquelle il n'y a plus d'armée ? » Le sophisme enfermé dans ce raisonnement apparaîtra très vite, si

l'on se reporte à un cas précis, comme celui du capitaine Magniez. Comparons son acte à la rébellion d'un socialiste, par exemple, déclarant qu'il ne veut pas faire la guerre parce qu'il croit à la fraternité universelle des peuples. Nous trouverons que l'indiscipline du révolutionnaire n'a de commun que l'apparence avec le refus attristé de l'officier catholique. L'un fait appel à une opinion personnelle qu'il décore du beau titre de conscience, mais qui n'est en définitive qu'une idée toute subjective, pour parler la langue des philosophes. Ce n'est pas une opinion qu'invoque le capitaine Magniez, c'est à un ordre qu'il obéit, quand il s'appuie sur le Décalogue pour refuser de commettre un sacrilège. Il se conforme à une loi extérieure à lui, qui le précédait, qui lui survivra, qu'il n'a ni conçue par le raisonnement toujours faillible, ni découverte par une expérience toujours incertaine. Elle fait partie d'un code, et ce code est indépendant de l'interprétation individuelle. En se conformant à ses prescriptions, un capitaine Magniez, bien loin de faire acte d'anarchie, fait acte de discipline. Ce n'est pas sa faute si les dépositaires de l'autorité humaine prétendent opposer, à des prescriptions souverainement impératives, des ordres qui sont une rébellion contre l'autorité supérieure, celle de Dieu. Les indisciplinés, ce sont eux. Les anarchistes, ce sont eux. C'est lui qui maintient le principe de l'obéissance par un geste tout pareil à celui du grognard légendaire disant : « Quand vous seriez le Petit Caporal lui-même,

vous ne passerez pas. » Il y a une consigne d'en haut qui prime toutes les consignes humaines. Le capitaine s'y astreint. Il ne la discute pas. Et, ce faisant, il sert encore.

V

Oui, il sert. Il maintient l'élément fondamental de toute l'organisation militaire ou civile, cette religion nationale dont le nom seul, — *religio*, ce qui relie, — indique qu'elle est avant tout un lien. N'abandonnons jamais, entre parenthèses, cette forte étymologie justifiée par un texte célèbre d'Aulu-Gelle (II, 18 : *falsâ religione alligare*). L'expérience prouve qu'en effet le lien religieux est la condition même de l'unité dans la famille d'abord, dans la nation ensuite. Il l'est aussi dans l'armée. S'il y a eu, dans l'histoire, des armées vigoureuses qui ne croyaient pas, elles restent des exceptions, de véritables phénomènes qui sont une énigme pour le sociologue. Il n'a pas de peine à découvrir que dans les troupes de la Révolution, par exemple, l'enthousiasme pour un Idéal d'ailleurs chimérique a été le substitut momentané de la foi religieuse. Ainsi, dans un ordre plus trivial, un animal familier, un chien, un chat, devient pour une vieille fille solitaire le substitut de l'enfant, l'emploi de l'instinct maternel. Ce fétichisme,

quelquefois grotesque, trompe un sentiment sublime, et, en le trompant, il l'atteste. Pareillement, quand les soldats de la Terreur allaient se battre avec la conviction qu'ils portaient dans les plis de leurs drapeaux le bonheur futur de l'humanité, leur illusion trompait à la fois et attestait ce besoin d'une foi religieuse qui trouve sa satisfaction sage et légitime dans la pratique du culte ancestral. Les officiers qui ont, comme le capitaine Magniez, refusé de participer aux inventaires, ont bien mérité de la patrie, quand ils n'auraient fait que rendre plus difficile dans l'avenir l'emploi de l'armée à des besognes dans le genre de celle-là. Cet emploi n'est pas seulement un abus de pouvoir, il constitue un véritable attentat contre l'armée. Il lui enlève une de ses forces morales. Hélas! il lui en a enlevé d'autres encore. Je parlais tout à l'heure des états de service de M. le capitaine Magniez. Les dossiers de tous les officiers sans une seule exception, qui se sont comportés comme lui, étaient pareils. Tous avaient servi admirablement, illustrant ainsi la vérité profonde de la phrase prononcée par Pie X dans une de ses récentes allocutions : « Si le catholicisme était l'ennemi de la patrie, il ne serait pas une religion divine. » Presque tous ces officiers ont été retranchés de cette armée, où ils tenaient d'autant mieux leur rôle de bons ouvriers de guerre qu'ils étaient de plus fervents chrétiens. Elle a conservé certes d'autres chefs qui continuent l'œuvre commencée et qui peuvent valoir ceux-là. Elle avait

ceux-là en plus. Elle a donc subi une diminution. Ainsi se trouve démontrée une fois de plus cette vérité de simple observation que travailler contre l'Eglise, c'est tôt ou tard et toujours travailler contre la France. *Sous la hache du bourreau* l'établit avec l'évidence qu'impose au plus prévenu l'exposé simple et indiscutable des faits. C'est un bon livre, dans tous les sens du mot, et digne de la haute victime qui en est le héros.

Mai 1909.